

Thème : Droit pénal des mineurs : les spécificités de la procédure

Date : Vendredi 26 mai 2023 de 13h30 à 16h30

Lieu : Angers

Pré-requis : être avocat / Niveau : 2

Objectifs :

- *Présentation du CJPM et ses innovations par rapport à l'ordonnance de 1945*
- *Rappel des règles de la procédure pénale pour les mineurs (phase d'enquête (audition libre, GAV...) et d'instruction)*
- *Assister un mineur dans la phase de jugement*

Méthodes mobilisées :

Programme :

- **Assister le mineur durant l'enquête et l'instruction (A/l'enquête B/l'instruction)**
- **Assister le mineur durant son jugement**
- **le principe : la césure du procès pénal : audience sur la culpabilité puis audience sur la sanction**
- **exception : la procédure de jugement en audience unique**
- **Informers le mineur sur les peines encourues et les mesures éducatives**

➤ **Moyens pédagogiques :** présentation orale interactive, communication du support de la formation et de quelques annexes

➤ **Modalités d'évaluation finale :** un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenante

Maître Marine DE RAUCOURT, Avocate au barreau de Versailles

Informations importantes :

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
 - Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 80€ la demi-journée de formation (hors abonnement) et 40€ pour les avocats « jeune Barreau »
- Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-ecoa.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2022 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.